



## Crédit immobilier : moins d'un Français sur trois sait que le changement d'assurance a été facilité



**Depuis un an, les emprunteurs peuvent changer d'assurance de prêt, même plusieurs années après avoir signé leur crédit immobilier. Mais les évolutions législatives restent encore relativement méconnues.**

« Alors que 79% des Français propriétaires ont souscrit un crédit pour réaliser une acquisition, la quasi-totalité d'entre eux ont également souscrit une assurance emprunteur pour couvrir leur emprunt (93%) », relève **ArtémisCourtage**, spécialiste du financement immobilier, en commentaire d'un sondage commandé à Opinion Way (1). La problématique de l'assurance de prêt immobilier concerne donc une part importante de la population.

Cependant, « seuls 12% des personnes qui ont souscrit une assurance emprunteur ont profité des évolutions réglementaires pour changer d'établissement », constatent Opinion Way et **Artémis Courtage**. Et si 57% de la population interrogée reconnaît avoir « entendu parler » des évolutions récentes, via la loi Hamon et surtout via l'amendement Bourquin entré en vigueur en janvier 2018, seuls 29% des sondés déclarent savoir « en quoi consistent » ces mesures. Les personnes interrogées les plus au fait de la possibilité de changer d'assurance emprunteur font partie des catégories socioprofessionnelles aisées à en croire ce sondage.

Plus d'infos sur les mesures récentes : Comment changer d'assurance de prêt immobilier ?

(1) Sondage réalisé en ligne par l'institut Opinion Way auprès d'un échantillon représentatif de la population française de 1 002 personnes majeures, du 23 au 24 janvier 2019.